

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1970.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1971, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

TOME XIV

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Par M. Joseph BEAUJANNOT,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Joseph Yvon, Marc Pauzet, Raymond Brun, vice-présidents ; René Blondelle, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, Fernand Chatelain, secrétaires ; Louis André, Octave Bajoux, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Pierre Brousse, Michel Chauty, Albert Chavanac, Jean Colin, Francisque Collomb, Maurice Coutrot, Georges Dardel, Léon David, Roger Deblock, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, François Duval, Jean Errecart, Jean Filippi, Marcel Gargar, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Roger du Halgouët, Yves Hamon, Alfred Isautier, René Jager, Maxime Javelly, Lucien Junillon, Alfred Kieffer, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Legros, Jean Natali, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Paul Pelleray, Albert Pen, Lucien Perdereau, André Picard, Jules Pinsard, Auguste Pinton, Henri Prêtre, Etienne Restat, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Raoul Vadepiéd, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Joseph Voyant, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 1376 et annexes, 1395 (tomes I à III et annexe 37), 1400 (tome XIX) et in-8° 308.

Sénat : 53 et 54 (tomes I, II et III [annexe 34] (1970-1971).

Lois de finances. — Postes et télécommunications.

## SOMMAIRE

---

	Pages.
I. — Les Services postaux .....	6
II. — Les Services financiers .....	8
III. — Les Télécommunications .....	10
IV. — Examen du budget en commission .....	13

\*  
\* \*

## ANNEXES AU RAPPORT

I. — Questions posées par la commission et réponses du Ministère :	
A. — La Poste .....	17
B. — Le Télégraphe .....	18
C. — Le Téléphone .....	19
D. — Les Services financiers .....	22
E. — Plans et budgets des P. T. T. ....	24
II. — Des chiffres qui parlent .....	28

---

Mesdames, Messieurs,

Est-il besoin de souligner, une fois encore, combien les trois grands services publics — Poste, Services financiers et Télécommunications — qui se trouvent placés sous la responsabilité du Ministre des Postes et Télécommunications sont essentiels à la vie économique et sociale du pays ?

Toutes les insuffisances comme toutes les perturbations qui sont apportées à leur fonctionnement — ce qui a été récemment le cas avec la grève qui a paralysé la distribution du courrier — ont aussitôt de sérieuses conséquences sur l'ensemble des activités nationales.

Aussi est-il absolument souhaitable que les moyens nécessaires puissent être mis à la disposition de l'Administration des Postes et Télécommunications pour qu'elle soit en mesure de faire face efficacement aux tâches qui lui sont assignées.

Sur ce point, *vo*tre Commission des Affaires économiques et du Plan *attire instamment l'attention du Gouvernement* car elle estime que, depuis trop d'années, on assiste à une série de « grèves tournantes » dans les P. T. T., sans que le public — et le Parlement qui est l'expression de l'opinion publique au plan national — en comprenne très bien les raisons.

Peut-être, d'ailleurs, serait-il possible d'y remédier en accordant — dans toute la mesure où elles sont justifiées — tout ou partie des revendications d'un personnel dont on se plaît cependant chaque année à louer la compétence et le dévouement ? *La Commission aimerait, sur ce point, connaître l'avis du Ministre responsable.*

\*  
\* \*

Après cette courte introduction, nous examinerons — comme les années précédentes — l'activité de la Poste, des Services financiers et des Télécommunications.

## I. — Les services postaux (1).

En 1969, prise comme année entière de référence, *la Poste a transporté 9 milliards 700 millions de lettres et objets*. Selon des calculs opérés suivant une nouvelle méthode, le trafic postal se développe à un rythme annuel de 4 %, mais il est vraisemblable qu'il va s'accélérer davantage dans un très proche avenir par suite de l'évolution démographique et de la multiplicité croissante des relations humaines et commerciales.

La mise en place d'équipements suffisants pour faire face à l'écoulement d'un volume de correspondances de plus en plus important devient donc une nécessité absolue et, notamment, le long des grands axes par lesquels se font les acheminements. Certes, l'administration des Postes déploie des efforts permanents pour maintenir un écoulement normal, en se souciant de moderniser autant que cela lui est possible les centres de tri et de distribution, en recherchant un accroissement de la productivité avec l'application de nouvelles techniques.

Cependant, devant la densité du trafic, il semble bien que l'on puisse faire montre d'une certaine inquiétude pour les années à venir. Le ministre lui-même n'a pas caché son sentiment à cet égard puisqu'il n'a pas craint d'affirmer que si des adaptations suffisantes n'étaient pas entreprises pour assurer la qualité du service, *la situation dans ce domaine pourrait devenir aussi difficile que celle que nous connaissons en ce moment pour le téléphone !*

Il est à noter que si, en 1968, le compte d'exploitation des services postaux accusait un déficit de 460 millions, en 1969 il présente cette fois *un excédent de 175 millions*, ce qui doit faciliter l'autofinancement de certaines opérations.

Mais l'importance financière des améliorations qui sont indispensables dépasse — et de loin — les ressources qui peuvent être ainsi recueillies. Aussi, dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan qui couvre les années 1971 à 1975, il est prévu, d'une part, un appel au marché financier et, d'autre part, des augmentations de tarifs qui sont, par

---

(1) Cf. Annexe I, A, page 17.

ailleurs, très fortement discutées par le public et dont la plus évidente — annoncée par le ministre à la tribune de l'Assemblée Nationale — est celle du *tarif de la lettre ordinaire* qui passera de 40 à 50 centimes après le 1<sup>er</sup> janvier 1971 (1).

Quant à ce qu'il est convenu d'appeler la deuxième phase du VI<sup>e</sup> Plan, le Gouvernement propose « un affinement des programmes nationaux » afin de pouvoir *mettre en œuvre des programmes régionaux prioritaires* dans une proportion qui pourrait atteindre 40 % selon les indications du Commissariat général du Plan. Ces programmes feraient partie d'un ensemble « finalisé », c'est-à-dire qu'il s'agira de faire face à la fois aux dépenses d'investissements, de fonctionnement et, également, aux frais occasionnés par la reconversion du personnel pour qu'il soit mieux à même de répondre à l'utilisation des nouvelles techniques et des nouveaux modes de mécanisation.

En ce qui concerne les nombreuses liaisons postales intérieures, la tendance de l'administration est favorable au *transport du courrier par avion* qui peut s'effectuer plus rapidement que par chemin de fer ; ces transports ont lieu exclusivement la nuit avec des appareils Fokker et des DC 4 encore en service, qui, propriété de l'Administration des P. T. T., sont exploités par la Compagnie Air France ; le remplacement des six DC 4 déjà très anciens paraît s'imposer pour des raisons de sécurité mais, dans l'immédiat, aucune dotation particulière n'est prévue pour leur remplacement.

Dans les zones d'urbanisation qui s'étendent autour des grandes agglomérations, *la création de bâtiments postaux pose un problème très difficile aux P. T. T.* Sur plus de 400 projets actuellement en instance, une trentaine d'opérations ne pourront vraisemblablement pas être financées par le prochain budget de 1971. Il sera donc fait appel aux collectivités locales dans bien des cas où la nécessité de construire ces bâtiments se fera plus particulièrement sentir. Certains pensent que, pour obtenir des résultats plus positifs encore, une société de financement du type Finextel pourrait être envisagée.

En outre, cette extension de la population autour des centres urbains commande *une restructuration de la distribution postale* et cela implique inévitablement des créations d'emplois car, bien que les effectifs aient augmenté depuis 1965, ils ne peuvent cependant pas suffire aux exigences d'un service normal.

---

(1) Cf. 1<sup>re</sup> séance A. N. du 29 octobre 1970 (J. O., débats A. N., p. 4895).

*Dans les zones rurales, la distribution motorisée est devenue presque partout un fait accompli. On a généralement recherché une utilisation rationnelle des véhicules postaux selon les parcours, en établissant — comme nous l'avions notamment demandé — des horaires convenables.*

Dans les petites communes où le trafic est peu élevé, ce que l'on a baptisé des « guichets ruraux fixes » fait place à des bureaux de poste traditionnels pour des raisons d'économie. Nous ne contestons pas les arguments avancés pour justifier ces transformations, mais nous pensons toutefois qu'il serait sage de retarder quelquefois des décisions qui apparaîtraient inopportunes lorsque — dans ces zones rurales — la création prochaine de zones industrielles devient probable, contribuant ainsi à une augmentation de la population.

## II. — Les services financiers (1).

Il est bien certain que les services financiers des P. T. T. ont acquis une très grande importance pour le transfert des fonds et le placement des capitaux.

*Le trafic des Chèques postaux a pris en effet un développement considérable depuis la création de cette institution. Les chiffres sont suffisamment éloquents pour se passer de commentaires : c'est ainsi que le nombre des comptes courants a approché 7 millions en 1969 et les chèques postaux ont permis d'effectuer des règlements s'élevant à plus de 1.000 milliards de nos francs actuels.*

Autre résultat également important de ce service : ses opérations ont mis, sans aucun doute, en évidence le rôle favorable des chèques postaux pour la réduction de la circulation fiduciaire grâce à la collaboration généralement très poussée des établissements bancaires.

Malgré tous les services rendus, *ils continuent d'accuser un déficit dans leur bilan d'exploitation, déficit qui ne cesse de s'étendre puisqu'il passera de 760 millions de francs en 1969 à 870 millions de francs. La cause en est essentiellement le faible taux d'intérêt (1,5 % depuis 1952) qui leur est accordé par le Trésor public qui recueille obligatoirement et utilise les avoirs déposés par les utilisateurs des chèques postaux. Malgré les efforts du Sénat et, tout particulièrement de ses Commissions des Finances et des Affaires*

---

(1) Cf. Annexe I, D, page 22.

économiques, aucune solution n'a jamais pu être dégagée pour supprimer ou alléger ce déficit ; il serait indispensable que le Trésor accordât aux Chèques postaux un taux d'intérêt plus raisonnable et, à cet égard, plusieurs années de suite, nous avons présenté un amendement déclaré irrecevable ou — seconde possibilité — qu'il autorise cette institution à placer dans des conditions normales une partie de ses avoirs sur le marché financier (1).

Il faut ajouter que les usagers font de plus en plus appel à leur compte postal pour des paiements relativement peu importants, ce qui pèse lourdement — « petite cause, grands effets » — sur le fonctionnement de ce service.

En ce qui concerne la Caisse nationale d'Épargne, le nombre des opérations augmente moins sensiblement que celle des dépôts. Elle gère actuellement près de 13 millions de comptes, y compris ceux relatifs à l'épargne-logement. Dans une période relative d'insécurité monétaire, comme le signale dans son avis M. Wagner, rapporteur de la Commission de la Production et des Échanges à l'Assemblée Nationale, l'expansion remarquable des dépôts d'épargne peut être imputée aux divers avantages qui ont été successivement accordés aux déposants.

Les opérations qui ont trait aux mandats postaux s'avèrent pratiquement stables. Ils représentent, d'ailleurs, pour la plus grande partie des versements ou des paiements pour le compte des chèques postaux de même que le service des encaissements à domicile, des valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement.

Pour répondre à un trafic dont on peut imaginer, surtout dans les centres de chèques postaux, tout le labeur qu'il nécessite de leur personnel, les services financiers disposent d'un effectif de 35.000 agents, dans le temps où ils donnent également des directives à près de 20.000 autres fonctionnaires.

Mais le caractère précis des opérations, l'obligation de les satisfaire rapidement, leurs conséquences en cas d'erreur exigent impérativement l'emploi des procédés les plus modernes et la poursuite de la mécanisation. Le programme d'équipements électroniques des centres de chèques postaux s'impose partout et devrait avoir une priorité absolue au cours du VI<sup>e</sup> Plan.

---

(1) A l'Assemblée Nationale (séance du 29 octobre 1970), tous les orateurs — y compris les rapporteurs — ont appelé l'attention du ministre sur la modicité de ce taux d'intérêt et M. Galley, après avoir indiqué que « l'équilibre des chèques postaux ne pourra être obtenu sans une hausse du rendement des fonds en dépôt », a pris solennellement l'engagement que « le déficit des chèques postaux (sera) pour l'essentiel supprimé au 1<sup>er</sup> janvier 1974 » (J. O., débats A. N., p. 4896).

Au 31 décembre 1969, cinq centres se trouvaient totalement automatisés : Limoges, Châlons-sur-Marne, Nancy, Rouen et Nantes.

De plus, la prise en charge de comptes sur ordinateurs doit commencer avant la fin de cette année avec trois centres : Clermont-Ferrand, Montpellier et Rennes, selon une méthode expérimentée à Strasbourg. Enfin, deux autres opérations sont prévues pour 1971 à Grenoble et à Bordeaux.

### III. — Les télécommunications (1).

La France a pris un retard extrêmement regrettable dans le domaine des télécommunications. Quelles que soient les initiatives de l'Administration, cette situation ne semble pas devoir prendre fin très rapidement et il ne se passe pas de mois où de semaine où un livre ou un article de revue n'attire l'attention du grand public à cet égard. L'insuffisance des équipements reste telle, faute de moyens financiers, que la France est toujours — parmi les pays industrialisés — dans le peloton de queue pour la densité téléphonique et les facilités des communications (2).

Au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, l'administration indiquait que *les demandes d'abonnement et de transferts en instance s'élevaient à 356.883* et, pour la seule région parisienne, 70.959 demandes étaient en souffrance. Si l'on ajoute à ces chiffres le nombre de personnes qui désireraient avoir une installation téléphonique mais qui ne présentent pas de demande sachant que celle-ci ne pourra être prise en considération actuellement, on arriverait à un nombre beaucoup plus élevé.

Sans doute, en 1969, *les dépenses d'équipement ont-elles pu être augmentées de 26 %*, qui ont été intégralement autofinancées. Rappelons que le bilan d'exploitation des télécommunications est bénéficiaire et que, seul, *le télégraphe* (3) présente un certain déficit malgré une progression du trafic de l'ordre de 7,1 %, en 1969.

Mais il est incontestable que, pour sortir de l'impasse actuelle et atteindre les objectifs que le Ministre des Postes et Télécommunications a énoncés lui-même devant les Commissions parlementaires,

---

(1) Cf. Annexe I, C, page 19.

(2) Le trafic, en effet, augmente plus vite que le nombre d'abonnés : 8 % par an jusqu'en 1968 ; 10,3 % en 1968 ; 14 % en 1969. Et pourtant, comparés aux étrangers, les Français téléphonent peu : avec soixante-cinq communications par habitant, la France se classe au *vingtième rang* dans le monde.

(3) Cf. Annexe I, B, page 18.

des moyens de financement plus importants sont indispensables et il est urgent qu'ils soient obtenus le plus rapidement possible. On sait le rôle qui est dévolu, en l'occurrence, à la Société Finextel.

Interrogé récemment sur l'activité de cette société, le ministre a précisé un certain nombre de points que nous croyons devoir porter à la connaissance de votre Assemblée.

Les crédits d'engagement des Télécommunications inscrits au budget de 1970 étaient de 3.142 millions de francs, dont 2.562 en deuxième section et 580 en première section.

Le protocole signé le 27 février 1970 avec la Société Finextel a permis à la Direction générale des Télécommunications de commander en outre 600 millions de francs d'équipements hors taxes, les taxes étant réglées directement aux constructeurs par le Ministère des P. et T. *Les crédits d'engagement des télécommunications ont été ainsi accrus de 720 millions de francs* pour constituer une enveloppe globale de 3.862 millions de francs. L'intervention de la société Finextel a donc été un élément décisif pour accroître de 40,8 % l'enveloppe d'investissements des télécommunications entre 1969 et 1970.

L'exécution de ce protocole a été rapide. Au 30 septembre 1970, 555 millions de francs d'équipements hors taxes étaient commandés à la suite de contrats particuliers passés avec la société Finextel Celle-ci avait déjà effectué des paiements aux constructeurs pour 200 millions de francs.

Parmi les marchés passés grâce au financement réuni par la société Finextel, on peut citer :

- la commande de 164 millions de francs d'équipements de centres d'amplification qui ont déjà commencé à être livrés ;
- les centraux de Paris secteur Keller, Paris secteur Berny, Longjumeau, Vélizy, Romilly-sur-Seine, Tours, Périgueux, Pontarlier, Le Touquet-Paris-Plage, Chamonix... ;
- les bâtiments pour les centraux de Marseille, Thionville, Lille Ouest, Fourmies... ;
- les équipements des centres de transit de Troyes, de Bordeaux... ;
- la fourniture de 4.850 téléimprimeurs électroniques, etc. ;

L'existence de « Finextel » a permis non seulement de commander des équipements supplémentaires aux constructeurs, mais d'assurer à ceux-ci un rythme plus rapide de paiement des acomptes.

*La Société Finextel a procédé le 16 mars 1970 à une augmentation de capital de 390 millions de francs par l'émission de 3.900.000 actions de 100 F.*

Cette émission, qui a été souscrite pratiquement en une journée, a été très largement répartie dans le public. Le nombre des bulletins de souscription s'est en effet élevé à 95.693. Compte non tenu des souscriptions d'intermédiaires (agents de change et établissements financiers qui regroupent les souscriptions de leurs clients), le nombre moyen d'actions par bulletin est de 35. Ce même nombre tombe d'ailleurs à 27 si l'on ne considère que les personnes physiques qui ont acquis 82 % de ces actions. Parmi ces souscripteurs, 22 % appartiennent aux inactifs et retraités, 19 % aux employés, 2 % aux cadres moyens, 20 % aux professions libérales et cadres supérieurs et 8 % aux patrons de l'industrie et du commerce.

70 millions de francs ont été placés par l'intermédiaire des guichets des receveurs des postes. En outre, les agents du ministère des Postes et Télécommunications, en activité ou en retraite, s'étaient vu offrir la possibilité de souscrire au maximum 5 actions chacun en bénéficiant d'une remise totale des droits de souscription : *33.236 agents ont répondu à cette offre.* L'effectif des actionnaires de Finextel comprend ainsi au moins un tiers des agents du Ministère des Postes et Télécommunications.

Ainsi cette initiative est-elle appelée à contribuer puissamment à l'effort d'équipements des Télécommunications. Mais l'ampleur des travaux à réaliser est telle qu'il faudra attendre plusieurs années avant que notre infrastructure téléphonique puisse atteindre au degré d'efficacité nécessaire à l'industrialisation de l'ensemble de notre territoire et au développement des activités commerciales.

Devant la Commission des Finances du Sénat, lors de son audition, le Ministre a indiqué que, pour un prochain avenir, *les objectifs retenus sont les suivants :*

- le remplacement par l'automatique de 300.000 lignes manuelles ;
- le renouvellement de 60.000 lignes téléphoniques et 1.000 équipements en faveur du Télex.

Faisant allusion au programme général d'investissements, le Ministre a cru bon d'ajouter que si les tarifs étaient maintenus à leur valeur actuelle pour les services postaux, le déficit de 230 millions qui en résulterait devrait être prélevé sur les sommes réservées pour les investissements des Télécommunications.

Quant à l'automatisation complète du réseau, elle ne peut être envisagée qu'à une assez longue échéance.

En attendant, la Direction générale des Télécommunications recherche tout ce qui peut améliorer autant qu'il est possible le fonctionnement des communications grâce à l'expérimentation des techniques appropriées et à la mise en place de méthodes modernes de gestion.

Les assemblées départementales continueront à être sollicitées pour décider d'« avances remboursables » qui peuvent leur permettre dans de plus courts délais d'obtenir des réalisations qui sont indispensables dans leur région (1).

Le télex, lui, ne devrait plus poser de problème pour satisfaire les usagers au cours de l'année prochaine.

Remarquons que la part du trafic téléphonique international s'accroît constamment : c'est ainsi que, pour l'année 1969, on a enregistré une augmentation de 20 % des communications sur l'année précédente, communications qui deviennent plus faciles, notamment avec l'Amérique du Nord et l'Amérique latine.

\*  
\* \*

#### IV. — Examen en commission.

Au cours de sa séance du mercredi 28 octobre, votre Commission des Affaires économiques et du Plan a examiné l'avis que nous lui avons présenté au sujet des *Postes et Télécommunications*.

Après avoir souligné le développement notable du trafic des P. T. T. dans tous les domaines, votre rapporteur pour avis a décrit rapidement l'activité des services de la poste, du téléphone, et des chèques postaux au cours des neuf premiers mois de 1970, en la comparant à la même période de l'année 1969.

Les effectifs actuels du personnel ne sont pas suffisants pour faire face à tous les besoins, encore que la modernisation ait été accélérée, notamment dans les zones rurales.

---

(1) Indiquons que le total global des avances remboursables (encaissées au titre de l'article 2 de la loi du 31 décembre 1951) est passé de 7.623.866 F, en 1952, à 268.054.413,46 F en 1969 et qu'il est de 176.610.864,53 pour les six premiers mois de 1970.

Le déficit des chèques postaux, qui n'a cessé de s'accroître, est dû essentiellement au faible taux d'intérêt accordé par le Trésor public pour les sommes qui lui sont ainsi confiées.

En ce qui concerne les Télécommunications, la France occupe un rang secondaire pour la densité téléphonique et son administration n'arrive pas à faire face à de très nombreuses demandes d'installations. Ont été également fournies des précisions relatives à la Société Finextel et à l'emprunt du 16 mars 1970.

En conclusion, votre rapporteur a demandé à ses collègues de donner un avis favorable au budget annexe des P. T. T. en soulignant, une fois encore, les efforts accomplis en 1970 et les intentions louables du budget de 1971.

Le Président Bertaud et MM. Lalloy et Yves Hamon sont intervenus au sujet *des grèves périodiques des P. T. T.*, en demandant quelles en étaient les raisons essentielles et en souhaitant que le Gouvernement puisse apporter une solution à un état de choses éminemment préjudiciable à l'économie nationale.

MM. Javelly, Kieffer et Bergeal ont insisté sur *la desserte défectueuse des petites communes dans le domaine téléphonique.*

MM. Mistral, Yves Hamon et Errecart se sont élevés contre le système des « avances remboursables ».

M. Junillon a demandé que *trois questions* soient posées au Ministre des P. et T., M. Galley : l'une, concernant le maintien des locaux des P. T. T. à la charge des communes ; l'autre, le taux d'intérêt insuffisant accordé par le Trésor public aux chèques postaux (1,50 %) ; une dernière enfin, sur la crainte qu'il a émise d'une séparation possible d'un service non rentable, la Poste, et d'un autre, rentable, les Télécommunications.

Votre rapporteur pour avis a alors fourni quelques réponses aux questions posées par ses collègues, en soulignant que les petites communes étaient « les parents pauvres » de l'administration des P. T. T. et en montrant l'impossibilité actuelle, à l'égard du personnel notamment, de la séparation de la Poste et des Télécommunications.

Il a rappelé que son avis contiendrait, comme les années précédentes d'ailleurs, des **Annexes** chiffrées relatives à la situation des trois grands services des P. T. T.

### Conclusion.

Malgré des moyens encore limités, il n'est pas niable que l'Administration des Postes et Télécommunications pourra disposer, en 1971, de ressources plus importantes que celles qui lui avaient été attribuées les années passées.

Le budget sur lequel nous avons à nous prononcer aujourd'hui constitue donc *un réel progrès par rapport aux précédents*. D'autre part, si les réalisations qui sont prévues dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan peuvent aller jusqu'à leur aboutissement, nous serons certains alors que ce grand service public sera désormais à même d'exercer son activité aussi efficacement que possible.

Nous formulons donc l'espoir que le pouvoir responsable aura pris conscience des impératifs sur lesquels votre Commission n'a cessé de mettre l'accent.

\*  
\* \*

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose de donner un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1971, adoptées par l'Assemblée Nationale, et concernant les Postes et Télécommunications.

## ANNEXES

### I. — QUESTIONS POSEES PAR LA COMMISSION SENATORIALE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN ET REPONSES DU MINISTRE DES P.T.T.

#### A. — LA POSTE

##### 1° Volume du courrier postal acheminé en 1969 et pendant les neuf premiers mois de 1970.

En 1969, la Poste a transporté 9.700 millions d'objets.

Il est à remarquer que les statistiques de trafic de 1969 sont actuellement provisoires. Elles ont été obtenues par *une nouvelle méthode de détermination du trafic mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1969*. Cette méthode utilisant la technique des sondages donne des résultats plus précis que l'ancienne qui faisait appel à des comptages périodiques. Les chiffres définitifs ne seront toutefois connus qu'après traitement final des données sur ordinateur, dans un délai de quelques semaines.

Le volume définitif du trafic en 1969, sera vraisemblablement très voisin du chiffre ci-dessus.

Le stade actuel de développement de la méthode des sondages ne permet pas encore de calculer des volumes de trafic, s'appliquant à une période inférieure à l'année. L'objectif dans ce domaine est, bien entendu la connaissance de l'évolution trimestrielle, puis mensuelle, du trafic ; des comparaisons entre périodes correspondantes devenant alors possibles dès la deuxième année de mise en application des nouvelles méthodes.

##### 2° Effectifs du personnel des Postes, des Services financiers et des Télécommunications en 1969 et 1970 (\*).

*Effectifs au 31 décembre.*

ANNEES	POSTE	SF	TELECOMMUNICATI ONS
1969 .....	163.913	35.547	107.956
1970 .....	173.166	36.055	102.367

\* a) Il s'agit ici des effectifs gérés directement par les trois exploitations susvisées. D'autres services gèrent également des emplois, notamment la Direction des bâtiments et des transports, qu'il n'est pas possible de répartir entre Poste, Services financiers et Télécommunications.

b) En 1970, les emplois (6.000 environ) relevant du service de la distribution télégraphique ont été transférés de la branche « Télécommunications » à la branche « Poste ».

**3° Recettes et dépenses de la « Poste » en 1969  
et pendant les neuf premiers mois de 1970.**

	Milliers de francs.
Pour 1969, les recettes de la Poste s'élevaient à.....	3.978.631
— Recettes d'exploitation.....	3.939.529
— Travaux faits par l'Administration par elle-même.....	13.530
— Recettes postales diverses.....	25.572
Les charges de la Poste atteignaient.....	3.803.107
— Dépenses proprement dites.....	4.380.557
— Amortissements .....	91.361
— A déduire : valeur nette des prestations rendues par la Poste aux Télécommunications et aux services financiers.....	— 668.811

Les dépenses de la Poste ne peuvent être connues qu'à travers les résultats fournis par la comptabilité analytique en fin d'année. Pour les neuf premiers mois de 1970 seules les dépenses correspondant aux crédits directement gérés par la Poste pourraient être données, ce qui n'aurait aucune signification véritable.

En ce qui concerne les recettes pendant les neuf premiers mois de 1970, les recettes d'exploitation proprement dites ont été les suivantes : 2.754,4 millions de francs.

\*

\* \*

**B. — LE TELEGRAPHE**

**1° Télégrammes expédiés et reçus en 1969 et pendant les neuf premiers mois de 1970.**

Nombre de télégrammes de départ en 1969 et durant les huit premiers mois de 1970 (en milliers) :

	1969 (1)	1970 (1)
Régime intérieur .....	16.739 (+ 9,2 %)	11.313 (+ 2,7 %)
Régime international .....	4.536 (+ 3,5 %)	3.245 (+ 8,4 %)

**2° Recettes et dépenses de ce secteur en 1969.**

Recettes : 185 millions de francs.

Dépenses estimées provisoirement à 330 millions de francs en 1969, à partir des éléments fournis par la comptabilité analytique de 1968 et compte tenu des hausses de prix intervenues au cours de 1969.

Le télégraphe est le seul secteur déficitaire des télécommunications, le montant des redevances étant très inférieur au coût des prestations en raison notamment des dépenses très élevées du service de la distribution.

Pour diminuer l'importance de ce déficit, un relèvement des tarifs du service intérieur envisagé depuis plusieurs années sera appliqué au début de 1971.

\*

\* \*

---

(1) Pourcentage de variation calculé par rapport aux nombres de la période correspondante de l'année précédente.

### C. — LE TELEPHONE

#### 1° Nombre d'abonnés nouveaux raccordés en 1969.

Dans la circonscription de Paris.....	105.395 (+ 24 %) (1)
Dans l'ensemble de la province (France moins circonscription de Paris) .....	253.909 (+ 15,1 %) (1)

#### 2° Demandes en instance au 1<sup>er</sup> janvier 1970.

Demandes d'abonnements nouveaux en instance :

Dans la circonscription de Paris.....	62.980 (— 2,4 %) (1)
Dans l'ensemble de la province (France moins circonscription de Paris) .....	314.195 (+ 0,1 %) (1)

Demandes d'abonnements nouveaux et demandes de transferts en instance :

Dans la circonscription de Paris.....	70.959 (— 2,6 %) (1)
Dans l'ensemble de la province (France moins circonscription de Paris) .....	356.883 (+ 0,7 %) (1)

#### 3° Comparaisons internationales.

a) Nombre de postes principaux par 100 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 1969 :

Etats-Unis .....	32,5
Grande-Bretagne .....	14,2
République fédérale allemande .....	11,2
Suède .....	39,5
Suisse .....	28,4
Pays-Bas .....	14,6
Italie .....	10,4
Belgique .....	12,8
France .....	7,1

---

(1) Pourcentage de variation calculé par rapport aux nombres de la période correspondante de l'année précédente.

b) Coûts des divers types de communications : comparaisons des coûts de quelques types de communications.  
(En francs.)

	COMMUNI- CATIONS locales.	COMMUNICATIONS INTERURBAINES							
		Durée : une minute.				Durée : quatre minutes.			
		100 km.		400 km.		100 km.		400 km.	
		(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)
Belgique .....	0,33	1,67	1,67	»	»	1,67	1,67	»	»
Allemagne fédérale .....	0,27	2,64	1,09	4,60	1,91	3,52	4,37	6,13	7,65
Suisse .....	0,13	0,76	0,38	»	»	1,52	1,27	»	»
Suède .....	(1) 0,11	1,29	0,44	1,93	0,64	2,58	1,72	3,86	2,58
Grande-Bretagne .....	0,11 par quatre minutes (2).	2,64	0,88	2,64	0,88	3,52	3,30	3,52	3,30
France .....	0,30	1,50	0,90	3,90	2,40	3	2,70	7,80	6,90
Italie .....	0,13 hors forfait.	2,36	1,61	3,74	2,14	4,72	4,56	7,48	6,97

(A) Communications faisant intervenir une opératrice.

(B) Communications automatiques (taxation par impulsions).

(1) Communications échangées entre abonnés desservis par un même central.

(2) Il s'agit du tarif de la communication locale, échangée par un abonné en automatique.

#### 4° Où en est l'automatisation intégrale du réseau téléphonique français ?

L'automatisation intégrale du réseau téléphonique, qui constitue un des objectifs prioritaires des Télécommunications, sera terminée à la fin des réalisations du VI<sup>e</sup> Plan (1975).

Le taux d'automatisation des abonnements principaux qui s'élevait à 76,1 % au début de 1970 sera de l'ordre de 80 % à la fin de l'année et devrait dépasser 83 % à la fin de 1971.

#### 5° Le télex.

Bilan à la date du 1<sup>er</sup> septembre 1970 :

Nombre d'abonnés télex au 1<sup>er</sup> septembre 1970 : 22.672 (+ 19,3 %) (1).

Nombre de demandes nettes déposées :

— en 1969 .....	4.231
— en 1970 (huit premiers mois) .....	2.366

Nombre d'abonnés raccordés :

— en 1969 .....	4.147
— en 1970 (huit premiers mois) .....	2.950

Nombre de demandes en instance :

— au 1 <sup>er</sup> janvier 1970 .....	2.910
— au 1 <sup>er</sup> septembre 1970 .....	2.329

---

(1) Pourcentage de variation calculé par rapport aux nombres de la période correspondante de l'année précédente.

D. — LES SERVICES FINANCIERS

1° Montant des fonds déposés aux chèques postaux en 1969 et durant les neuf premiers mois de 1970.

— Au centre de chèques de Paris ;

— Dans l'ensemble des autres centres métropolitains.

(En millions de francs.)

	CENTRE DE PARIS			CENTRES DE PROVINCE			ENSEMBLE		
	Comptables publics.	Autres titulaires.	Total.	Comptables publics.	Autres titulaires.	Total.	Comptables publics.	Autres titulaires.	Total.
<i>Année 1969.</i>									
Au 31 décembre.....	5.837	11.040	16.877	9.005	18.844	25.849	14.842	29.884	44.726
<i>Année 1970.</i>									
(Au dernier jour du mois.)									
Janvier .....	6.362	11.570	17.932	12.313	15.941	28.254	18.675	27.511	46.186
Février .....	7.465	10.270	17.735	11.460	16.075	27.535	18.925	26.345	45.270
Mars .....	7.155	10.860	18.015	10.306	17.237	27.543	17.461	28.097	45.558
Avril .....	7.656	10.654	18.310	11.290	16.716	28.006	18.946	27.370	46.316
Mai .....	10.214	10.033	20.247	11.816	17.102	28.918	22.030	27.135	49.165
Juin .....	5.942	11.768	17.710	10.157	18.046	28.203	16.099	18.62	45.913
Juillet .....	8.477	11.548	20.025	10.951	16.892	27.843	19.428	28.440	47.868
Août .....	8.575	10.945	19.520	10.805	17.600	28.405	19.380	28.545	47.925
Septembre .....	8.003	11.479	19.482	10.201	17.975	28.176	18.204	29.454	47.658

2° Nombre d'opérations réalisées en 1969 et durant les neuf premiers mois de 1970 dans les centres de chèques postaux.

*Nombre total d'opérations (en milliers).*

Année 1969 .....	1.459.332
<hr/>	
Année 1970 :	
Mois de janvier .....	136.669
Mois de février .....	125.029
Mois de mars .....	126.354
Mois d'avril .....	132.436
Mois de mai .....	114.615
Mois de juin .....	132.186
Mois de juillet .....	127.086
Mois d'août .....	94.464
Mois de septembre ..... (1)	117.630
<hr/>	
Total pour les neuf premiers mois 1970 .....	1.106.469

---

(1) Chiffre provisoire.

E. — PLANS ET  
1° Etat de réali  
(Montants exprimés

	TELECOMMUNICATIONS			POSTE		
	Bâtiments.	Installations (1).	Totaux.	Bâtiments.	Matériel.	Totaux.
<b>1966</b>						
1. Prévisions du Plan (3) .....	216	1.264	1.480	100,3	31	131,3
2. Programmes obtenus :						
Budgétaire .....	156	1.227	1.383	106,3	25	131,3
Complémentaire (4) .....	5	70	75	»	»	»
<b>1967</b>						
1. Prévisions du Plan .....	227	1.452,8	1.679,8	132,7	40	172,7
2. Programmes obtenus :						
Budgétaire .....	199	1.424	1.623	130	39	169
Complémentaire (5) .....	»	40	40	»	100	100
<b>1968</b>						
1. Prévisions du Plan .....	266	1.663	1.929	165	58	223
2. Programmes obtenus :						
Budgétaire .....	263	1.766	2.029	165	33	198
Complémentaire (6) .....	»	145,3	145,3	»	»	»
<b>1969</b>						
1. Prévisions du Plan .....	312	1.841	2.153	200	87	287
2. Programme budgétaire obtenu.	301	2.116	2.417	185,8	33,6	219,4
<b>1970</b>						
1. Prévisions du Plan .....	359	2.099,2	2.458,2	232	124	356
2. Programme budgétaire obtenu.	309	2.516,2	3.425,2	123,3	89,8	213,1
Hors budget (7) .....	600					
<b>Totaux cumulés :</b>						
Prévisions du Plan .....	1.380	8.320	9.700	830	340	1.170
Dont tranche complémentaire ...	150	850	1.000	»	»	»
Total des programmes budgétaires .....	1.233	9.304,5	11.137,5	710,4	320,4	1.030,8
	(7) 600					
Pourcentage d'exécution du Plan.	89,3 %	111,8 %	104,1 %	85,6 %	94,2 %	88,1 %

- (1) Ce poste comprend les dépenses d'équipement de 1<sup>re</sup> section, les immobilisations des télécommunications ainsi  
(2) Ce poste regroupe : logement du personnel, bâtiments sociaux, matériel de transport, mécanographie autre que  
(3) Les prévisions du Plan comprennent la tranche complémentaire éventuelle.  
(4) Complément de programme de 75 millions financés par des plus-values de recettes des télécommunications.  
(5) Programmes de 40 millions financé par le prêt de la Banque européenne d'investissement et de 10 millions  
(6) Programme financé par l'emprunt en eurodollars de la Caisse nationale des télécommunications.  
(7) Tranche complémentaire de 600 millions qui ne donnera pas lieu à autorisations de programme.

BUDGETS DES P. T. T.

sation du V<sup>e</sup> Plan.

en millions de francs.)

SERVICES FINANCIERS			SERVICES généraux (2).	TOTAUX partiels.	RECHERCHE	TOTAUX généraux.	POUR MEMOIRE Bâtiments C. N. E.
Bâtiments.	Matériels.	Totaux.					
22	12	34	71,7	1.717	24	1.741	»
22	12	34	71,7	1.620	24	1.644	7
»	»	»	»	75	»	75	»
32	20	52	88,3	1.992,8	24	2.016,8	»
32	18	50	83	1.925	30	1.955	7
»	»	»	»	140	»	140	»
41	29	70	98	2.320	24	2.344	»
37	28	65	100	2.392	33	2.425	8
»	»	»	»	145,3	»	145,3	»
48	39	87	107	2.634	24	2.658	»
44,6	36,2	80,8	106,6	2.823,8	30	2.853,8	7,4
57	50	107	115	3.036,2	24	3.060,2	»
34	54,3	88,3	134,6	3.861,2	30	3.891,2	5
200	150	350	480	11.700	120	11.820	»
»	»	»	»	1.000	»	1.000	»
169,6	148,5	318,1	495,9	12.982,3	147	13.129,3	34,4
84,8 %	99 %	90,9 %	103,3 %	102,2 %	122,5 %	111,1 %	»

que leur participation à l'équipement des services du C. N. E. T.  
pour la comptabilité téléphonique et les services financiers.

ouvert par anticipation sur 1968 et 1969 par l'Aéropostale.

## 2° Comment se présentent les projets du Ministère des P. T. T. en ce qui concerne le VI° Plan ?

1. — *Les objectifs du VI° Plan, en matière de télécommunications, s'inscrivent dans les grandes orientations nationales du Plan, à savoir : amélioration du cadre de vie et des relations sociales, compétitivité de l'économie, aménagement du territoire.*

Il s'agit de :

— satisfaire en priorité les besoins en télex et télé-informatique et écouler le trafic téléphonique. Ces objectifs sont prioritaires car ils sont liés à la recherche de la compétitivité et à l'industrialisation (équipement des entreprises et des administrations en moyens modernes de gestion) ;

— automatiser complètement le réseau téléphonique pour offrir une qualité de service équivalente à celle des pays voisins, et améliorer la productivité du service (se traduit par la reconversion de 20.000 opératrices environ sur 6 à 7 ans) ;

— augmenter, enfin, le nombre de lignes téléphoniques principales et diminuer sensiblement les délais moyens de raccordement. En 1977, les délais moyens de raccordement seraient de 3 mois. Au 31 décembre 1977, on porterait le nombre de lignes principales à 9.650.000 avec une densité de lignes principales pour 100 habitants de 17,7.

Pour atteindre ces objectifs, un Comité interministériel récent a retenu *une « enveloppe » VI° Plan qui couvre la formation brute de capital fixe (F. B. C. F.) plus les terrains se situant dans une fourchette de 33.500 à 35.500 millions de francs, soit un point médian de 34.500 millions de francs.*

Le taux de croissance annuel moyen de la F. B. C. F. au cours du VI° Plan serait donc de 21 %.

Cette enveloppe de F. B. C. F. comprend :

— les crédits de paiement assurant la couverture des autorisations de programme de 2° section du budget annexe ;

— les paiements effectués par les sociétés de financement aux constructeurs ;

— la T. V. A. relative à ces paiements, acquittée directement par le budget annexe (sans ouverture préalable d'autorisations de programme) ;

— l'auto-équipement (les évaluations en valeur nominale et en volume sont supposées égales).

Les travaux qui seront effectués dans la deuxième phase de préparation du Plan conduiront à :

— un affinement des programmes nationaux ;

— une préparation de programmes régionaux à partir d'enveloppes qui ont été indiquées aux Préfets par le Commissariat général du Plan ;

— une recherche des programmes prioritaires sur lesquels portera l'engagement du Gouvernement (environ 40 % du total de l'enveloppe) qui comprendront en particulier un programme « finalisé » (c'est-à-dire qu'il recouvrira les investissements et également le fonctionnement) pour la formation et la reconversion du personnel. Cet engagement du gouvernement mettra ces programmes à l'abri des aléas économiques et financiers.

2. — *Le service postal est parvenu à la fin du V° Plan dans une situation difficile caractérisée par une baisse incontestable de la qualité du service nettement ressentie par les usagers et, notamment, par les entreprises dont les envois représentent déjà plus de 75 % du trafic postal.*

Dans ces conditions, les deux objectifs essentiels de la Poste pour le VI<sup>e</sup> Plan ont été fixés comme suit :

— Répondre aux besoins du marché, c'est-à-dire notamment redresser la qualité du service afin d'éviter d'infliger un handicap à l'économie du pays, et aussi diversifier ce service en l'adaptant davantage aux besoins des entreprises. Le trafic postal sera en 1975 à l'indice 158 sur la base 100 en 1965 (à services rendus constants et en prenant en compte une pondération des objets au travers de l'évolution des recettes à tarifs constants).

— Assurer ce service en réduisant les coûts et en améliorant les conditions de travail du personnel. Pour cela un effort de modernisation devra être accompli, qu'il s'agisse du matériel (mécanisation, motorisation...) ou des méthodes de gestion (effort d'adaptation à la clientèle, tant sur le plan de l'implantation des services postaux que sur celui des relations commerciales).

La réalisation de ces objectifs implique des moyens importants qui ont dû être limités en raison des nécessités de l'équilibre financier. On a donc défini une enveloppe minimale permettant de réaliser la majeure partie des objectifs ci-dessus et d'assurer un financement qui ne soit pas une charge ni pour le budget de l'Etat, ni pour les usagers et qui est caractérisé par :

- un appel net au marché financier nul sur l'ensemble des années 1971-1975 ;
- une augmentation des tarifs du même ordre de grandeur que la hausse du niveau général des prix.

Ce programme minimum se traduit par une enveloppe d'investissements de la Poste, en francs constants 1970, de 2.817 millions de francs en ce qui concerne les autorisations de programme (et 2.468 millions de francs pour la F. B. C. F.).

Il est bien évident, toutefois, qu'il s'agit là d'un programme minimal et que si l'on désire améliorer sensiblement par rapport à 1965 la situation d'accueil des clients et les conditions de travail et de cadre de vie du personnel, un complément d'environ 400 millions d'autorisations de programme (et 280 millions en F. B. C. F.) serait indispensable, notamment pour construire les bâtiments postaux nécessaires aux besoins des zones à urbanisation rapide.

Aucune décision définitive n'a cependant encore été prise et les travaux se poursuivent.

3. — Le rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan a constaté, en ce qui concerne les Services financiers des P. T. T. qu'il convenait « de préciser les moyens d'assurer leur équilibre financier par la conjonction d'une politique de vérité des prix pour les opérations payantes, d'une réduction des coûts d'exploitation grâce à l'utilisation généralisée d'ensembles électroniques et d'une augmentation du rendement des fonds en dépôt aux chèques postaux, compte tenu du régime fiscal particulier de ce secteur ».

Conformément à ces directives, il est actuellement procédé aux études devant conduire à la fixation, par le Gouvernement, du volume des investissements susceptibles d'être retenus.

Deux hypothèses sont étudiées pour le service des Chèques postaux. L'une se fonde sur un taux de croissance moyen annuel de 8 p. 100 du nombre des opérations, l'autre sur un taux de croissance moyen annuel plus faible (6 p. 100). Le programme d'équipement en électronique des centres de chèques postaux indispensable à l'amélioration de la gestion conduit, selon les hypothèses d'évolution du trafic envisagée, à une enveloppe « VI<sup>e</sup> Plan, Services financiers » comprise (en francs 1970) entre 868 et 912 millions de francs pour la « F. B. C. F. + terrains » et entre 922 et 998 millions de francs pour les autorisations de programme.

Les comptes prévisionnels, établis dans le cadre de ces hypothèses en admettant que les taxes relatives aux opérations payantes soient portées et maintenues au niveau des prix de revient, montrent que si le taux de rendement actuel des

fonds des chèques postaux (1,5 %) demeure inchangé, le déficit d'exploitation de l'ensemble des Services financiers évoluera de 719 millions de francs en 1971 à 1429 ou 1516 millions de francs en 1975 et les besoins de financement de 850 millions de francs en 1971 à 1812 ou 1934 millions de francs en 1975.

Ils montrent également qu'un taux de rendement des fonds des chèques postaux compris entre 4 % et 4,5 %, c'est-à-dire un taux nettement inférieur à celui du rendement de l'argent pour tous les autres teneurs de comptes, permettraient non seulement d'équilibrer les comptes d'exploitation et d'assurer le service et l'amortissement des emprunts passés, mais aussi d'autofinancer totalement les investissements nouveaux.

## II. — DES CHIFFRES QUI PARLENT

En dehors des réponses qui nous ont été adressées par le Ministère, nous avons jugé utile d'extraire du recueil de *Statistiques des P. T. T.* pour l'année 1969 les « chiffres qui parlent » suivants :

### A. — LA POSTE

#### 1° En 1969.

Près de 10 milliards d'objets de correspondance (exactement 9.696 millions) ont été confiés aux services des P. T. T. Ils se répartissent en 7.920 millions d'objets payants et 1.776 millions d'objets en franchise.

Chaque Français a, en moyenne au cours de l'année, déposé 74 lettres ou cartes postales, 43 plis non urgents et 4 paquets.

*Les départements qui ont eu « la plume la plus facile » ont été : Paris (323 lettres ou cartes postales déposées en moyenne dans l'année, par habitant), puis les Hauts-de-Seine (109), les Alpes-Maritimes (104), le Rhône (99), la Côte-d'Or (87), la Haute-Savoie (85) et le Loiret (80).*

Ceux qui ont le moins écrit ont été le Pas-de-Calais (33), le Gers et la Creuse (34), la Haute-Loire (36), la Lozère et la Mayenne (37), l'Ardèche, le Cantal et le Tarn-et-Garonne (39).

*Parmi les villes de plus de 100.000 habitants qui ont écrit le plus, on retrouve Paris (323 lettres ou cartes postales en moyenne par habitant), puis Lille (240), Orléans (221), Nancy (207), Roubaix (190), Tours (177), Dijon (173) et Lyon (170). Celles qui ont écrit le moins : Brest (55), Le Havre (60), Marseille (68), Perpignan (78), Mulhouse (81) et Villeurbanne (84).*

En ce qui concerne *les paquets*, ce sont de loin les Roubaisiens qui en ont déposé le plus grand nombre (208 en moyenne par habitant), suivis des Orléanais (32), des Parisiens (21), des Dyonisiens (16), des Bisontins (14) et des Amiénois (13).

Les centres de tri postal qui ont expédié le plus grand nombre d'objets de correspondance ont été :

— à Paris, ceux de la gare d'Austerlitz (550 millions d'objets de correspondance), du boulevard Brune (510 millions) et de la gare du Nord (373 millions) ;

— en province, ceux de Marseille (520 millions), de Lille (331 millions) et de Lyon (295 millions).

## 2° Au 31 décembre 1969.

*Il y avait en France métropolitaine :*

— 18.164 bureaux de poste, soit, en moyenne, 1 bureau pour 2.741 habitants ou encore 1 bureau pour 30 kilomètres carrés ;

— 5.734 distributeurs automatiques de timbres-poste et 1.948 distributeurs de carnets de timbres ;

— 119 guichets annexes mobiles en service ;

— 64.900 machines à affranchir installées chez les usagers.

*Les départements qui possédaient le plus grand nombre d'établissements postaux* étaient le Nord (376), la Gironde (363), le Puy-de-Dôme (324) et l'Isère (306). Ceux qui en avaient le moins étaient la Seine-Saint-Denis (71), le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine (76), les Hautes-Alpes (89) et le Val-d'Oise (92).

*Les départements qui comptaient le plus grand nombre d'habitants par bureau* étaient les Hauts-de-Seine (19.320 habitant pour 1 bureau), Paris (19.190), la Seine-Saint-Denis (17.630), le Val-de-Marne (14.754), les Bouches-du-Rhône (8.213), le Val-d'Oise (7.534) et le Nord (6.429). Ceux qui en comptaient le moins : le Lot (630), la Lozère (764), la Creuse (861) et les Alpes de Haute-Provence (919).

*Les usagers qui avaient le moins de chemin à faire pour aller à la poste* étaient ceux de Paris (1 bureau pour 0,8 kilomètre carré), des Hauts-de-Seine (1 pour 2,3 kilomètres carrés), de la Seine-Saint-Denis (1 pour 3,3 kilomètres carrés, du Val-de-Marne (1 pour 3,2 kilomètres carrés), du Rhône (1 pour 11 kilomètres carrés), du Val-d'Oise (1 pour 14 kilomètres carrés) et du Nord (1 pour 15 kilomètres carrés).

*Ceux qui en avaient le plus* étaient ceux des Hautes-Alpes (1 bureau pour 63 kilomètres carrés), des Alpes de Haute-Provence (1 pour 61 kilomètres carrés), de la Marne et des Deux-Sèvres (1 pour 52 kilomètres carrés) et de la Lozère (1 pour 51 kilomètres carrés).

On comptait en métropole et dans l'outre-mer 64.271 tournées de facteurs, dont 15.811 motorisées (soit près de 25 % de l'ensemble).

*Les facteurs les plus motorisés* étaient ceux des Deux-Sèvres (45,4 % des tournées), de la Lozère (42,1 %), de la Martinique (42 %) et de la Guadeloupe (41 %).

*Les moins motorisés* étaient ceux du Nord (12,4 %), du Pas-de-Calais (13,4 %), du Rhône (15,7 %), de la Seine-Saint-Denis (16,2 %) et du Lot (16,7 %).

## B. — LES TELECOMMUNICATIONS

### 1° En 1969.

*Les P. T. T. ont raccordé 485.287 abonnés, soit 15,4 % de plus qu'en 1968 (420.410). Compte tenu des résiliations (210.466), le nombre des abonnés a augmenté de 274.821, soit 7,7 %, passant de 3.573.104 au 31 décembre 1968 à 3.847.925 au 31 décembre 1969.*

*Les départements qui ont connu les plus forts pourcentages d'augmentation du nombre des abonnés* ont été : l'Indre-et-Loire (18,1 %), la Corse (16,5 %), les Yvelines (14,6 %), l'Hérault (14,1 %), l'Isère (13,6 %), le Val-d'Oise (13,6 %).

*Les pourcentages les plus faibles* ont été observés dans la Loire (4,1 %), Paris-Ville (4,3 %), l'Allier (4,5 %), le Nord (4,6 %), les Hautes-Pyrénées (5,1 %).

Le produit du trafic téléphonique global évalué en « unités » de 0,30 F, a atteint 13.831 millions d'unités, en augmentation de 18,1 % par rapport à 1968, soit une moyenne de 3.489 unités par ligne principale et de 274 unités par habitant (+ 17 %).

*Les départements les plus gros consommateurs ont été : la Moselle (4.358 unités par abonné), le Bas-Rhin (4.313), le territoire de Belfort (4.240), la Haute-Garonne (4.195), la Gironde (4.187), le Nord (4.138), la Loire-Atlantique (4.126), la Meurthe-et-Moselle (4.059), la Seine-Maritime (4.010), le Morbihan (3.953).*

*Les plus faibles : la Lozère (1.886), la Creuse (2.004), la Haute-Loire (2.171), le Lot (2.219), l'Aveyron (2.351), le Gers (2.396), le Cantal (2.405).*

*L'horloge parlante a reçu 49.099.820 appels, contre 44.720.250 en 1968 (+ 9,8 %) ; les informations parlées (INF. 1) en ont reçu 7.150.571, contre 7.089.592 (+ 0,9 %) ; S. V. P. : 1.658.250, contre 1.669.022 (— 0,65 %) ; les informations financières : 434.637, contre 288.077 (+ 50,9 %) ; les informations météorologiques : 550.875, contre 433.787 (+ 24,1 %) ; les renseignements postaux : 1.334.312, contre 1.175.711 (+ 13,5 %) ; les renseignements sur l'état des routes : 40.685, contre 31.080 (+ 30,9 %).*

*124.160 communications ont été établies avec les automobiles (radio-véhicules), soit 19,1 % de plus qu'en 1968, et 4.083 avec les trains (+ 2,6 %).*

*Les P. T. T. ont raccordé 4.157 nouveaux abonnés au service télex, soit + 35,8 % de plus qu'en 1968 (3.062). Compte tenu des résiliations, le nombre des abonnés au télex a augmenté de 3.759, soit + 23,1 %, passant de 16.277 au 31 décembre 1968 à 20.036 au 31 décembre 1969.*

*Le nombre des communications télex a été de 28,95 millions contre 22,85 millions en 1968, soit un accroissement de 26,7 %.*

*Le nombre des télégrammes expédiés a atteint 21,27 millions contre 19,7 millions en 1968 (+ 8 %).*

## 2° Au 31 décembre 1969.

*Il y avait en France 3.847.925 abonnés au téléphone et 8.114.041 postes téléphoniques de toute nature en service.*

*Paris à lui seul comptait 1.700.577 postes en service, devançant dans l'ordre : Marseille (187.222), Lyon (172.926), Toulouse (105.471), Bordeaux (97.448), Nice (90.281), Grenoble (78.969), Lille (73.401).*

*Les plus fortes densités téléphoniques étaient atteintes :*

— pour les départements, par Paris (60,5), les Hauts-de-Seine (32,2), les Alpes-Maritimes (26,9), le Rhône (21,1), les Yvelines (20,4), la Savoie (19,9) ;

— pour les villes principales, par Paris (65,6), Cannes (45,8), Versailles (42,4), Bordeaux (36), Lyon (32,3), Rouen (30,5), Vichy (27,8), Nice (27,7).

*Les plus faibles densités étaient observées :*

— pour les départements, dans le Pas-de-Calais (6,6), la Vendée (7,7), le Morbihan (7,9), les Côtes-du-Nord (7,9), la Haute-Saône (8,5), le Gers (8,5), la Meuse (8,6), la Mayenne (8,6), la Manche (8,6).

— pour les villes principales, à Montceau-les-Mines (6), Saint-Nazaire (10,2), Calais (10,8), Creil (11,5), Bastia (12), Brest (12,7).

*76,1 % des abonnés bénéficiaient de l'automatique intégral (contre 73,7 % au 31 décembre 1968) et la quasi-totalité du service téléphonique permanent.*

*Dans six départements, il n'existait encore aucun central téléphonique automatique : Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Lozère, Haute-Marne, Ariège, Lot.*

*Sur 37.688 communes, 67 étaient complètement isolées du point de vue téléphonique, mais 57 d'entre elles comptaient moins de 100 habitants et 4 étaient complètement inhabitées.*

*Le nombre de circuits téléphoniques en service était de 183.566.*

Il y avait 319.573 demandes d'abonnement ou de transfert en attente (0,04 % de plus qu'au 31 décembre 1968). Sur ces 319.573 demandes non satisfaites, 130.130 se heurtaient à la saturation des câbles urbains desservant le domicile du demandeur, 39.750 à la nécessité de construire une ligne aérienne et 30.675 à des difficultés diverses (\*).

*Les départements ayant le plus de demandes en attente étaient :* Paris (70.959), les Bouches-du-Rhône (27.695), le Rhône (22.284), les Alpes-Maritimes (21.087), le Var (13.584), le Nord (12.536), la Gironde (10.065).

Ceux en ayant le moins étaient : la Meuse (109), la Haute-Marne (133), la Lozère (149), la Haute-Saône (188), l'Aube (256), les Ardennes (300), le Cantal (402), la Haute-Loire (410).

*Il y avait 20.036 abonnés au service télex.* Les départements où l'on comptait le plus grand nombre d'abonnés étaient : Paris (6.885), les Bouches-du-Rhône (1.039), le Rhône (1.022), la Seine-Maritime (596), la Gironde (464). En revanche, dans la Lozère, il y avait moins de 10 abonnés.

---

(\*) Si l'addition de ces différents chiffres donne un total supérieur au nombre de demandes en attente, c'est parce que certaines de ces demandes se heurtent à plusieurs difficultés à la fois, et se trouvent, de ce fait, répertoriées simultanément dans plusieurs rubriques.